



Commémoration du 8 mai 1945

8 mai 1945 – 8 mai 2025 : 80 ans se sont écoulés depuis la fin de la seconde guerre mondiale.

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, la date du 8 mai 1945 à 23h01, marquait la fin de la seconde guerre mondiale en Europe et la capitulation de l'Allemagne nazie.

Une commémoration est l'occasion de rendre hommage aux soldats qui ont combattu pour notre liberté, mais aussi de se souvenir des civils qui ont souffert des atrocités de la guerre. La transmission de cette mémoire aux générations futures est essentielle pour la compréhension des enjeux et des sacrifices liés à la défense des valeurs de notre république. C'est aussi l'occasion de se rappeler que la paix est fragile et qu'il est de notre devoir de la préserver.



À l'occasion du 80^{ème} anniversaire de l'armistice de 1945, la municipalité de Fontanès vous invite à une cérémonie de commémoration le 8 mai 2025 à 10h, devant le monument aux Morts, place de la Mairie, avec la participation de la classe de CM1 et CM2 de l'école.

Au programme de cette fin de matinée :

- 10h : cérémonie devant le monument aux Morts
- 10h30, à la Maison du Plâtre :
 - Partage du verre de l'amitié
 - Exposition
 - Le bombardement de Saint-Étienne (prêtée par le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire)
 - Objets et documents apportés par les enfants et prêtés par des habitants du village
 - Présentation du travail de recherche réalisé par les enfants de l'école

L'exposition sera ouverte au public jusqu'à 16h.

Vous pouvez contribuer à cette exposition

Si vous possédez des objets ou documents de cette période de guerre et que vous souhaitez les partager, vous pouvez les déposer en mairie auprès des secrétaires avant le mardi 6 mai.

Contacts

Mail : accueil@mairie-fontanes.fr



Changement des jours d'enlèvement des déchets

A compter du lundi 2 juin prochain, les jours et la fréquence de ramassage des déchets évoluent :

- Les ordures ménagères (poubelles noires) seront ramassées le vendredi après-midi des semaines impaires
- Les poubelles de tri sélectif (poubelles jaunes) seront enlevées toutes les semaines (mercredi après-midi)

Il conviendra de sortir les poubelles le matin même des jours de ramassage afin d'éviter qu'elles ne restent trop longtemps sur l'espace public. Un calendrier est joint en annexe.



Gestion du panneau d'affichage devant la boulangerie



Les personnes souhaitant la pose d'affiches annonçant des festivités sont parfois insistantes, voire agressives. Le mode de fonctionnement du panneau d'affichage de la boulangerie évolue. Les boulangers réceptionnent les affiches, puis un élu fait le tri et sélectionne les informations à afficher. En fonction de la place disponible, la priorité est donnée aux manifestations se déroulant sur la commune. Une fois par semaine, le tableau d'affichage est mis à jour.

Il est rappelé que toute affiche doit être :

- ✓ d'un format A4 maximum
- ✓ déposée au commerce au minimum 15 jours avant la manifestation.

Un panneau situé sous le préau de l'entrée de la Maison du Plâtre est en libre affichage.



Aide aux aidants

POUR VOUS LES AIDANTS

FAMILLES ET PROCHES DE PERSONNES ÂGÉES
EN PERTE D'AUTONOMIE
ET/OU AVEC TROUBLES COGNITIFS
LIÉS À L'ÂGE

LE PÔLE SOUTIEN DOMICILE

VOUS ACCUEILLE

11, AVENUE LOUIS THIOLLIER
42570 ST HEAND

RDV SUR PLACE OU A DOMICILE

MARDI ET JEUDI
DE 9H À 16H

MERCREDI DE 13H À 16H

Contact : Mme Prudhomme Alexandra
Mail : aidoaidants@ehpadsaintheand.fr
TEL : 04.77.30.43.61 / 07.50.56.60.56

FINANÇÉ PAR :

EN PARTENARIAT AVEC :

La municipalité a été contactée par Madame Alexandra Prud'homme, aide-soignante « Soutien aidant » rattachée à l'EHPAD de Saint-Héand. Cette professionnelle de santé proposera aux habitants de la commune diverses actions de soutien aux aidants entièrement gratuites.

« TOUS AIDANTS »

On compte aujourd'hui en France 11 millions d'aidants qui prennent en charge un proche malade, handicapé ou âgé. L'aidant étant une personne non professionnelle qui apporte son soutien gratuitement et durablement à un proche dépendant, handicapé ou fragilisé.

« Parce qu'aider ne devrait jamais rimer avec s'épuiser... » « Ne vous isolez pas, des solutions existent... » Diverses aides et dispositifs sont là pour alléger votre quotidien.

Besoin d'en parler ?

Pour tous renseignements ou questions, des permanences sont en place les mardis et les jeudis de 9h à 16h et les mercredis de 13h à 16h au sein des locaux de la maison de retraite de Saint-Héand. Les intervenants peuvent aussi se rendre à votre domicile.

N'hésitez pas à envoyer un mail à : aidoaidants@ehpadsaintheand.fr ou à contacter Madame Alexandra Prudhomme au 04.77.30.43.61 / 07.50.56.60.56



Mutuelle région

Parce que les mutuelles deviennent de plus en plus chères et que certains ne peuvent pas en avoir (étudiants, seniors, travailleurs indépendants, ...), la région a lancé « Ma mutuelle Région Auvergne-Rhône-Alpes ». Aucune condition de revenus, aucune limite d'âge.

Les 9 points essentiels :

1. **Trois niveaux de couverture** pour répondre aux besoins de tous les citoyens quels que soient leur âge et leur situation : Essentielle / Confort / Sérénité
2. Une **offre spéciale pour les étudiants** à partir de 20€/mois
3. **Aucun délai** de carence
4. Un **tarif par âge**, qui **n'évolue plus** à partir de 85 ans
5. Une participation à la **prise en charge des dépassements d'honoraires**
6. Une **couverture importante des soins hors 100% santé** : appareils audio, chirurgie réfractive, lentilles, implants dentaires, orthodontie
7. Un forfait pour la **prise en charge des soins post-cancer** : prothèses capillaires (suite traitement de chimiothérapie), implants mammaires (suite mastectomie, cancer du sein), hors esthétique seule
8. Des **garanties** pour répondre aux besoins spécifiques des citoyens : prise en charge de la contraception non remboursée par la sécurité sociale, des vaccins, de l'ostéodensitométrie
9. Une **couverture renforcée** pour les garanties Confort et Sérénité : financement d'une chambre particulière, forfait sport, forfait bien-être (participation à la prise en charge du transport et de l'hébergement en cure thermale)



Conditions d'éligibilité

- ✓ **Disposer** d'un numéro de sécurité sociale
- ✓ **Ne pas avoir** de mutuelle ou être couvert par un contrat individuel depuis plus de 12 mois pour pouvoir bénéficier de la résiliation à tout moment
- ✓ **Ne pas être** bénéficiaire de la C2S (complémentaire santé solidaire)
- ✓ **Résider** en région Auvergne-Rhône-Alpes

Contacts

Téléphone : 04 28 00 28 00

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/particuliers/mamutuellerregion>



Police municipale

Lors du conseil municipal du 14 mars dernier, les élus de Fontanès ont validé une convention visant la mise à disposition des agents des polices municipales des communes de Sorbiers et Saint-Jean-Bonnefonds aux communes de Saint-Héand, Saint-Christo-en-Jarez, Marcenod et Fontanès.



Six agents pourront désormais intervenir pour assurer les missions de :

- sécurisation des personnes lors de manifestations organisées, relevés d'incivilité, aides des administrés ;
- sécurisation des biens : surveillance du domaine public, relevé des dégradations, problème d'insalubrité et/ou de dépôts sauvages, vols, cambriolages ;
- sécurisation routière : relevé des infractions au code de la route, stationnements gênants et/ou abusifs, contrôles routiers, contrôles de vitesse, dépistage alcool et stupéfiants ;
- respect des arrêtés municipaux en vue d'assurer le bon ordre, la sécurité, la salubrité, la sûreté et la tranquillité publique.

Les patrouilles se feront évidemment sur des périodes aléatoires.



Interdiction des chauffages bois à foyer ouvert

Entré en vigueur en avril 2023, le nouveau Plan de Protection de l'Atmosphère « Saint-Etienne – Loire-- Forez » amène certains changements concrets pour les ménages de l'ensemble de Saint-Etienne Métropole (SEM) et de cinq communes de Loire Forez Agglomération.

Depuis le 1^{er} avril 2025 et suivant l'arrêté préfectoral n° 155-DDPP-24 du 02/07/2024 :



- Les ménages de SEM qui souhaitent équiper leur logement d'un appareil de chauffage au bois peuvent uniquement installer des appareils labellisés Flamme Verte, à très bon rendement énergétique et peu générateurs de polluants atmosphériques. Ces appareils seront accompagnés d'un certificat de conformité.
- Les habitations de SEM disposant d'un foyer ouvert ne peuvent plus l'utiliser tant à titre de chauffage principal que de chauffage d'appoint. Cette interdiction portant sur les foyers ouverts est en vigueur y compris en dehors des périodes de pics de

pollution ; l'enjeu sanitaire est de prévenir l'exposition chronique de la population (tout au long de la période de chauffe) aux particules fines.

En plus d'être caractérisés par des rendements mauvais (10 à 15%) impliquant notamment une surconsommation de bois, ces foyers ouverts, représentant 2,5% de logements sur le bassin stéphanois, sont à l'origine à eux seuls d'environ 20% des émissions annuelles totales.

Retrouvez l'arrêté préfectoral n° 155-DDPP-24 via le site internet de la préfecture de la Loire :

<https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/16142/119907/file/240702-AP%20chauff%20bois%20Signe.pdf>

Une aide existe pour remplacer votre système de chauffage

Pour accompagner les particuliers propriétaires dans le renouvellement de leurs anciens systèmes de chauffage au bois polluant, une aide financière (le fonds air bois) est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024 et pour trois ans par Saint-Etienne Métropole en partenariat avec l'ADEME. Cette aide peut aller jusqu'à 1 500 € (10 000 € si vous envisagez d'améliorer en même temps l'isolation de votre habitat).

Vous pouvez contacter Rénov'actions42 qui est le service public de la rénovation énergétique de la Loire et qui assure l'instruction technique des dossiers du fonds air bois. Ils vous confirmeront votre éligibilité et vous accompagneront à chaque étape de vos démarches pour obtenir cette aide.

Contacts

Téléphone : 04 77 41 41 25

Site web : <https://www.renovactions42.org/>

Le conseil municipal des enfants présente son projet de jardin partagé

« C'est une action qui peut intéresser les habitants de Fontanès et plus particulièrement ceux qui n'ont pas de jardin.

Il se situe à l'entrée Sud du village, au-dessus de l'arrêt de bus, vers le panneau d'affichage du cinéma.



Au début de notre mandat, nous avons présenté l'idée au conseil municipal adulte afin de la faire valider. Ensuite, lors d'une séance de CME, nous sommes allés repérer un emplacement dans le village, qui appartient à la commune.

En février, nous avons invité des personnes expérimentées du village pour nous donner des conseils et nous accompagner, elles étaient cinq à avoir répondu présentes. Fin mars, Noah et Maxime, les employés municipaux, ont préparé le

terrain en installant les carrés potagers. Puis, nous avons travaillé sur une charte qui sera affichée à l'entrée du jardin.

L'ouverture aura lieu le samedi 17 mai 2025 à 9h. Ce jour-là, nous allons retrouver nos « conseillers en jardinage » pour réaliser les premiers semis et les principales plantations.

D'autres étapes suivront afin que chacun puisse entretenir et récolter les fruits et légumes de ce jardin. L'objectif, c'est que ce jardin devienne un lieu de rencontre, de solidarité et d'entraide, que l'on puisse y partager le plaisir de jardiner, ...

Au jardin partagé, venez nombreux si vous le pouvez ! »



Boîtes aux lettres et numéro d'adressage

Outre l'installation d'une boîte aux lettres aux dimensions réglementaires (L26xH26xP34), placée à la limite de la voie publique, l'affichage des nom et prénoms des occupants de votre habitation est aussi une obligation, ainsi que le numéro de l'appartement ou de la maison. Aussi nous vous invitons à vérifier la lisibilité de votre boîte aux lettres afin de faciliter le travail du facteur et des services de livraison à domicile.

Nous rappelons que la mise en place (par vos soins) des plaques numérotées d'adressage fournies par la municipalité est également obligatoire.



Horaires mairie

Pendant les vacances scolaires, les horaires d'ouverture de la mairie sont ajustés :

- Mardi 22 avril : 14h – 17h30
- Jeudi 24 avril : 9h – 12h
- Mardi 29 avril : 9h – 12h
- Mercredi 30 avril : 9h – 12h



Inscriptions à l'école

Les inscriptions à l'école pour la rentrée de septembre prochain sont possibles depuis quelques semaines. Pour cela, veuillez prendre contact avec la directrice de l'école, Flora Santangelo.

Contacts

Téléphone : 04 77 20 82 77

Mail : ecole.fontanes42@gmail.com





Emplois été



Pour l'été prochain, la commune propose d'employer deux jeunes, né(e)s entre le 1^{er} juillet 2007 et le 30 juin 2009, pour une période de deux semaines chacun, respectivement du 7 au 18 juillet et du 21 au 31 juillet. Le contrat de travail est d'une durée de 20 heures par semaine, effectuées les matins pour des travaux d'entretien avec les agents communaux.

Pour postuler, les candidats sont invités à envoyer leurs CV et lettre de motivation à la mairie avant le 25 mai. Un entretien individuel sera ensuite proposé à chacun d'eux, ce sera

l'occasion d'un moment d'échange et aussi d'une première expérience d'entretien de recrutement qui servira au moment d'entrer dans la vie professionnelle.



Recensement citoyen

Le recensement citoyen est obligatoire. Si vous êtes né français, vous devez faire votre recensement citoyen à **partir de votre 16^{ème} anniversaire**, et jusqu'à la fin du 3^{ème} mois suivant. Si vous êtes devenu français entre 16 et 25 ans, vous devez vous faire recenser **dans le mois qui suit** l'obtention de la nationalité française.

Vous pouvez faire le recensement citoyen à la mairie de votre domicile ou sur internet. Vous obtiendrez alors une attestation de recensement. Elle est indispensable pour pouvoir vous inscrire, avant l'âge de 18 ans, à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.

Vous serez également convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté) pour pouvoir vous inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25^{ème} anniversaire.

Enfin, vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^{ème} anniversaire et vous pouvez alors voter.

Plus d'infos : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F870>





Du côté des associations...

APE

Voici les dates à retenir :

- Le jeudi 12 juin aura lieu le spectacle de musique des enfants de l'école, à l'issue duquel des planches apéritives seront proposées
- Le vendredi 4 juillet la kermesse marquera la fin de l'année scolaire

Comité des Fêtes

Banquet des classes et demi-décades

Le banquet des classes en 5 et des demi-décades (nés en 0) aura lieu le samedi 4 octobre 2025. Les invitations vont être distribuées dans les semaines à venir. Si vous êtes concernés et intéressés mais que vous n'avez pas reçu d'invitation n'hésitez pas à vous faire connaître au numéro suivant : 06 71 73 75 59.

Marche des Crêts

La marche des Crêts aura lieu le dimanche 4 mai 2025. Nous avons besoin de bénévoles pour gérer le parking le matin, pour les inscriptions des marcheurs et pour le service des repas. Un lien Cally est mis à disposition pour vous inscrire. Il a été diffusé à l'ensemble des associations et vous pouvez le retrouver ci-dessous. N'hésitez pas à le diffuser autour de vous.

Vous souhaitez aider à l'organisation ?

- Inscrivez-vous en 3 clics grâce au lien suivant : <https://cally.com/pyxb3dqggyfxa4pf>
- Si vous souhaitez apporter votre aide mais que vous n'êtes pas à l'aise avec internet vous pouvez appeler au 06 95 15 40 84 pour vous inscrire.

Pour rappel, cinq circuits sont proposés : de 5, 9, 14, 19 et 25 km. Il est également possible de prendre le repas seul au prix de 6€.

MJC

Bibliothèque

La Bibliothèque invite les enfants de 3 à 6 ans, au Coin des Histoires du Printemps. Ce sera le vendredi 25 avril, de 10h à 11h, à la bibliothèque. Marie et Céline leur raconteront des histoires d'animaux avec le petit théâtre japonais et avec la malle « Au Pays des histoires d'ours ». Inscriptions au 06 15 97 16 09.

La première Pause lecture a eu lieu le jeudi 20 février à la bibliothèque. Une dizaine de personnes étaient présentes. Chacune avait apporté un livre de son choix, ça a été l'occasion d'échanger des coups de cœur, et de découvrir les nouveautés de la bibliothèque. Prochain rendez-vous lecture en juin.

Assemblée générale

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 28 mars, le changement de statuts pour évoluer vers une organisation collégiale de la MJC a été voté. Cinq commissions (gestion des activités – finances – manifestations – communication – jeunes) géreront désormais les activités de la MJC. Nous sommes ravis d'accueillir une dizaine de nouveaux bénévoles au sein de ces commissions et nous les remercions pour leur engagement. Néanmoins, afin de pouvoir bien fonctionner, nous avons encore besoin de quelques bonnes volontés pour venir étoffer les commissions finances, jeunes et gestion des activités.

Vous avez un peu de temps à donner ? Vous souhaitez contribuer au dynamisme du village ? N'hésitez pas à nous contacter par mail pour en discuter : contact@mjcfontanes.org.

Séance de découverte des activités

Vous souhaitez tester une activité avant de vous y inscrire à la rentrée prochaine ? Envoyez-nous un mail sans tarder à contact@mjcfontanes.org afin que nous puissions organiser une séance d'essai gratuite.

Chorale

La chorale Silensol sera en concert le samedi 17 mai à 20h30 à l'église de Fontanès avec la chorale De Si De La de Saint-Etienne, qui présentera son spectacle « Chantons nos Racines ». Vous pouvez d'ores et déjà acheter vos places auprès des choristes ou lors des permanences de la bibliothèque ou les 27 avril et 11 mai de 10h à 12h à la boulangerie.

Tarif : 10€ en prévente jusqu'au 15 mai, puis 12€. Entrée gratuite pour les moins de 12 ans.

Pour célébrer la fête de la musique, Silensol sera également en concert avec le Chœur de Malherbe le 21 juin à 20h à l'église de Marcenod.

Nouveautés saison 2025-2026 !

La MJC envisage de lancer deux nouvelles activités, qui vous sont présentées ci-dessous. Afin de savoir s'il y aura suffisamment de participants pour qu'elles puissent fonctionner, nous aimerions que les personnes intéressées nous le fassent savoir par mail à contact@mjcfontanes.org.

❖ Chorale enfants

De par sa longue expérience de musicienne intervenante en milieu scolaire et de cheffe de chœur, Neringa Lukosevicius propose un apprentissage mélangeant exigence et bonne humeur pour les enfants de Fontanès et des communes voisines désirant se mettre à la pratique chorale. Il s'agira de progresser avec joie autour de chants en canon, en polyphonie simple, de chants actuels adaptés, voire, selon l'âge et la motivation des enfants, de création d'une chanson assistée par un « looper ». Les répétitions auront probablement lieu le mercredi (horaires à définir).

❖ Club de conversation en anglais

Lucile Thugnot, formatrice d'anglais auprès de publics adultes et animatrice d'un club de conversation pendant 5 ans sur Saint-Etienne, souhaite proposer cette nouvelle activité à la rentrée. Chaque session sera ancrée autour de la découverte d'une destination touristique anglophone ou non, afin de créer une sorte d'immersion qui amènera de manière interactive du vocabulaire général et du tourisme, de la discussion, des jeux, etc. Les séances pourront avoir lieu un soir par semaine ou pendant la journée en fonction du public intéressé.

Actualités

Pour tout savoir sur les actualités de la MJC, suivez notre page sur Facebook ou visitez notre site internet : www.mjcfontanes.org.

Pour recevoir les dates des prochaines manifestations et la programmation du cinéma directement par mail, vous pouvez vous inscrire à la newsletter en nous envoyant un message à communication@mjcfontanes.org.

ACCA

Comme chaque année, le traditionnel tir aux pigeons d'argiles se tiendra les 28 et 29 juin prochain au lieu-dit « Les Aliziers ». L'association des chasseurs vous attend nombreux pour cette manifestation, moment fort de la vie de notre village et de l'ACCA.

AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Avril			
Vendredi 25 avril à 10h	Le Coin des histoires	MJC	Bibliothèque (la cure)
Lundi 28 avril à 20h30	Assemblée générale du cinéma des Monts du Lyonnais	Cinéma des Monts du Lyonnais	Maison du Plâtre
Mai			
Dimanche 4 mai	Marche des Crêts	Inter associations	Maison du Plâtre
Jeudi 8 mai à partir de 10h	Commémoration du 8 mai 1945	Municipalité et enfants de CM1 et CM2 de l'école	Monument aux Morts & Maison du Plâtre
Vendredi 16 mai	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Samedi 17 mai à 9h	Ouverture du jardin partagé	Conseil municipal des Enfants	Jardin partagé
Samedi 17 mai à 20h30	Concert de la chorale Silensol	MJC	Eglise
Juin			
Jeudi 12 juin à 18h	Spectacle de l'école	Ecole	Maison du Plâtre
Vendredi 13 juin	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre
Du jeudi 12 au dimanche 15 juin	Guinguettes	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
Du jeudi 19 au dimanche 22 juin	Guinguettes	Les Mâtrus	Zone de loisirs du Rio
Les 28 et 29 juin	Tir aux pigeons	ACCA	Les Aliziers
Juillet			
Vendredi 4 juillet	Kermesse de l'école	APE	Parc du château & Maison du Plâtre
Vendredi 11 juillet	Conseil municipal	Municipalité	Maison du Plâtre

Retrouvez cette feuille d'informations municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

